



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2948

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Inclusion numérique commun avec le Fonds social européen (FSE) et attribution d'une subvention à Emmaüs Connect - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2948**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Inclusion numérique commun avec le Fonds social européen (FSE) et attribution d'une subvention à Emmaüs Connect - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur employabilité. Cet accompagnement s'appuie sur des actions ponctuelles en fonction des problématiques rencontrées par les bénéficiaires du RSA. L'accès et la capacité à utiliser les outils numériques constituent aujourd'hui des facteurs clés pour trouver un emploi.

**I - Le soutien aux projets qui concourent au développement de l'inclusion numérique**

Par délibération n° 2018-2614 du Conseil du 16 mars 2018, la Métropole a autorisé le lancement d'un appel à projets "inclusion numérique" commun avec le FSE. De ce fait, le lancement de cet appel à projets a été effectué dans les mêmes conditions que pour les autres financements réalisés dans le cadre du FSE, telles que votées par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016.

Cet appel à projets a pour objectif d'enrichir et de diversifier les actions proposées aux publics en insertion sur une thématique centrale, dans le contexte actuel de dématérialisation croissante des services publics.

Dans la continuité de la dynamique de rénovation de la programmation des actions d'insertion, l'appel à projets "inclusion numérique" vise à :

- faciliter l'accès et l'accompagnement à l'usage numérique (médiation numérique) dans la perspective de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires,
- développer l'autonomie des personnes en insertion en matière d'usages numériques,
- aider les personnes en insertion à maîtriser les potentialités des outils numériques (identité numérique, utilisation du smartphone pour la recherche d'emploi, etc.) et à en optimiser l'utilisation.

À travers cet appel à projets qui mobilise le FSE et des crédits métropolitains, la Métropole souhaite également éprouver les modalités d'un dossier unique de demande de subvention afin de préfigurer une plus grande intégration des modalités de financement Métropole/FSE, dans les années à venir.

L'appel à projets a été lancé dans le cadre d'une enveloppe globale de 200 000 €, composée de 100 000 € de FSE et de 100 000 € de crédits métropolitains sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 décembre 2019. Un seuil minimum de cofinancement (FSE et crédits métropolitains confondus) de 30 000 € par opération est mis en place afin de concentrer les demandes.

Cet appel à projets a été publié le 27 mars 2018 sur l'extranet insertion et emploi, ainsi que sur le site internet GrandLyon économie de la Métropole. La date limite de dépôt était fixée au 29 avril 2018.

### **1° - Les modalités d'instruction des projets proposés**

Aux termes de la diffusion de l'appel à projets, 12 dossiers ont été déposés. Ils ont été instruits selon les critères suivants :

- éligibilité géographique et temporelle du projet,
- pertinence vis-à-vis des orientations de l'appel à projets,
- éligibilité du public,
- faisabilité du projet,
- respect des procédures d'achats (le cas échéant).

Conformément aux termes de référence de l'appel à projets, les éléments suivants ont également été analysés :

- nombre de bénéficiaires impliqués dans l'action,
- caractère innovant de l'initiative numérique,
- coopération entre les différents acteurs (dont modalités de travail avec les référents de parcours),
- adéquation du projet avec les besoins du territoire et l'offre existante,
- proposition de pédagogies innovantes prenant en compte les difficultés (cognitives, physiques, sociales) des personnes et promouvant des pratiques visant le partage de savoirs,
- qualification et compétences des professionnels de l'action,
- capacité matérielle et financière de la structure.

Sur ces 12 projets, 4 ont été écartés sur analyse administrative et financière et au vu des règles de gestion liées au FSE.

8 projets ont donc été présélectionnés. Suite à la défection d'un porteur de projet, ce sont finalement 7 projets qui ont été présentés à un comité de sélection le 21 juin 2018.

### **2° - Propositions de financement pour la mise en œuvre des projets suivants**

Sur les 8 projets présélectionnés, il est proposé de retenir les 5 projets suivants pour un montant total de 199 999,99 € :

- Pass'Clic - Ateliers numériques, porté par l'association Tremplin Anepa : 30 016,70 €

. projet : Organisation de 110 ateliers collectifs sur l'année (2 à 3 par semaine) à entrées et sorties permanentes et sous forme de modules thématiques. Clic'1, Clic'2, etc.

Le contenu des modules et la progression des pédagogies s'appuient (a minima) sur le référentiel B2I (critères et indicateurs) et sur celui du PCIE (passeport de compétences informatiques, certificat attestant des connaissances en informatique nécessaires à un usage en milieu professionnel).

Nombre prévisionnel de participants sur l'année : 40,

Temps d'ateliers/participant : Minimum 30 heures (défini selon les besoins et les compétences du participant) ;

- #NUMERIQUE : simple comme un clic, porté par l'association IFRA : 41 037,82 €

. projet : Parcours intégré centré sur l'accès au numérique, qui se décompose en 2 types d'actions :

- des ateliers thématiques itinérants constituant une 1<sup>ère</sup> étape permettant la mise en place d'un parcours numérique de formation,
- 2 modules de formation proposés dans le cadre de ce parcours numérique (l'un centré sur l'acquisition d'une culture numérique, et l'autre sur les compétences du PCIE).

Nombre prévisionnel de participants sur l'année : 200,

Temps d'ateliers/participant : 136 heures en moyenne ;

- Développement de l'inclusion numérique sur la Métropole de Lyon, porté par l'association ALYNEA : 47 069,35 €

. projet : Organisation de deux parcours de formations différenciés (par niveau) :

- parcours initiation reprenant les essentiels de l'utilisation du numérique et d'internet,
- parcours renforcement axé sur l'insertion professionnelle.

Ces actions de formations se divisent en 16 sessions (3 demi-journées de 3h/semaine) reconductible sur une durée totale de 5 semaines.

Nombre prévisionnel de participants sur l'année : 128,

Temps d'ateliers/participant : 45 heures, renouvelable une fois ;

- Numérique en action, porté par l'association ALPES : 35 400 €

. projet : 2 types d'actions sont proposés :

- des ateliers périodiques, proposant 54 heures de formation collective réparties en 3 modules :

- . découverte et usage des logiciels libres,
- . usage des outils numériques (cet atelier constitue le cœur de la formation),
- . utilisation responsable d'internet,

4 sessions d'ateliers réparties sur l'année seraient organisées ;

- des ateliers permanents en entrées et sorties permanentes conduits tout au long de l'année, orientés sur 2 thématiques (sans RDV, sur 3 1/2 journées par semaine) :

. la recherche d'emploi en s'appuyant sur l'expérience de l'atelier de recherche d'emploi pour publics ne maîtrisant pas le français et les démarches administratives.

Nombre prévisionnel de participants sur l'année : 85,

Temps d'ateliers/participant : 54 heures pour les ateliers de formations ;

- favoriser et renforcer l'inclusion numérique en vue de favoriser l'employabilité professionnelle, porté par l'association ADL : 46 476,12 €

. projet : Opération réalisée toute l'année (entrées et sorties permanentes) :

- possibilité d'accueil de 6 personnes par séquence, soit 72 places potentielles par semaine sur la base de 6 1/2 journées par semaine (= 12 séquences d'1 h 30),

- entre 10 et 45 heures par participant, chaque programme est individualisé après validation de l'acquisition des pré-requis,

- le nombre de séquences hebdomadaires permet de proposer des horaires différenciés et donc de prendre en compte des contraintes tant personnelles que professionnelles.

Nombre prévisionnel de participants sur l'année : 120,

Temps d'ateliers/participant : entre 10 et 45 heures.

Tous ces dispositifs permettront de mobiliser en tout 573 personnes en insertion sur des actions d'inclusion numérique.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 199 999,99 € dans le cadre de l'appel à projets "inclusion numérique".

## **II - Attribution d'une subvention à l'association Emmaüs Connect pour accompagner des personnes en fragilité et exclusion professionnelle vers l'autonomie numérique**

L'association Emmaüs Connect a proposé une action qui s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations du PMI'e et du projet métropolitain des solidarités (PMS) sur la cible suivante : réduire la fracture numérique et promouvoir l'éducation au numérique afin de faciliter l'insertion par l'accompagnement au numérique.

Afin de permettre aux plus fragiles de profiter, eux aussi, des bénéfices des nouvelles technologies au service de leur insertion socio-professionnelle, Emmaüs Connect agit, avec les acteurs du social, du numérique et les pouvoirs publics en faveur de l'inclusion numérique. Emmaüs Connect s'engage à transmettre un « Bagage Numérique Minimum » à chacun de ses bénéficiaires, c'est-à-dire un accès, un équipement et une connaissance des usages suffisants pour bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique.

L'accompagnement vers l'inclusion numérique de personnes en fragilité professionnelle se fera de la manière suivante :

- formation professionnelle des référents RSA participants au projet : 1 journée de sensibilisation à l'inclusion numérique pour une bonne orientation et diagnostic des publics (maximum : 15 participants),
- parcours de formation d'autonomie numérique pour 30 bénéficiaires : parcours de 32 heures sur ordinateur en fonction du niveau de la personne avec une mise en application sur des démarches de recherche d'emploi notamment une session de mise en pratique smartphone (appli hours). Groupe d'environ 10 personnes,
- orientation vers les offres d'accès Emmaüs Connect au sein de son espace de solidarité numérique (conseil sur les offres de forfait ou accès aux recharges à prix solidaire, médiation en cas de situation de dettes, accès à de l'équipement à prix solidaire) : estimée pour 100 bénéficiaires en insertion,
- pour 30 personnes en insertion accueillies dans l'espace de solidarité Emmaüs Connect : Parcours 'court' : parcours d'initiation (12 heures), permanence connectée pour mise en pratique, session dédiée liée à l'emploi (1h) - groupe d'environ 6 personnes.

L'association propose de développer cette action sur 4 mois en 2018 avant un déploiement plus important en 2019 sous réserve de sa réussite.

#### Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	8 012	vente de produits finis	10 000
services extérieurs et autres	10 760	politique de la ville/État	1 833
charges de personnel	22 908	politique de la ville/Lyon	1 667
dotations	320	soutien au travers de contrats aidés	1 220
		partenaires privés	12 280
		Métropole de Lyon	15 000
<b>Total</b>	<b>42 000</b>	<b>Total</b>	<b>42 000</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer à l'association Emmaüs Connect une subvention de 15 000 € pour le financement de l'action "accompagner des personnes en fragilité et exclusion professionnelle vers l'autonomie numérique" ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des structures retenues dans le cadre de l'appel à projets "inclusion numérique", pour un montant total de 199 999,99 € selon le tableau de programmation annexé à la présente délibération,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Emmaüs Connect,

c) - le modèle de convention à passer entre la Métropole et les structures pour les financements métropolitains, retenues suite à l'appel à projet "inclusion numérique" selon le modèle joint,

d) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Emmaüs Connect définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer :

a) - les conventions de financements européens selon le modèle-type approuvé par la délibération n° 2016-1537 du Conseil du 10 novembre 2016,

b) - les conventions de financements métropolitains selon le modèle-type annexé à la présente délibération,

c) - la convention avec l'association Emmaüs Connect.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 214 999,99 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5165 pour 100 000 € - chapitre 017 - opération n° 0P36O5145 pour 114 999,99 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**